



Ecully, le 09 Janvier 2018

DELAN WG®

Ré-homologation

Nous vous informons de la décision de ré-homologation de DELAN WG (décision reçue le 20/12/2017) avec:

- Evolution du classement,
- Nouvelles conditions d'emploi,
- Modifications des usages, et
- Retrait d'usage.

Point spécifique : Le produit peut être utilisé sur les usages autorisés (cf tableau ci-dessous), conformément aux conditions d'emploi antérieures à la présente décision pendant une période de 6 mois (soit jusqu'au 20/06/2018 – date limite pour le ré-étiquetage des stocks).

1 - Evolution du classement :

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2 - Nouvelles conditions d'emploi :

- SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 m comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 m en bordure des points d'eau pour les usages sur pommier, amandier, pêcher, prunier, cerisier et noyer. (Auparavant ZNT de 20 m sans DVP).
- DVP de 20 m en culture de cassissier. (Auparavant pas de DVP).

Protection de l'opérateur et du travailleur

Des informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection pourront être mises à disposition de l'utilisateur :

- ✓ L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.
- ✓ Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
- ✓ Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique :

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3,
- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1,
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée,
- Lunettes ou écran facial certifié EN 166 (CE sigle 3).

Pendant l'application :

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1,
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés, après utilisation, à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche,
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Protection du travailleur :

Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1, et en cas de contact avec la culture traitée des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

3 – Modification des usages :

Amandier : DAR de 58 j auparavant 56 j. Stade d'application contre chancres BBCH 91 à 95 – contre *coryneum* et tavelures : BBCH 53 à 75. Contre *coryneum* et tavelures intervalle minimum de 7 jours entre les applications.

Cassissier : utilisation possible sur mûre. Stade d'application entre BBCH 15 à 75 - intervalle minimum de 10 jours entre les applications.

Cerisier : DAR : 21 j auparavant 14 j – entre les stades BBCH 61 et 85 - intervalle minimum de 7 jours entre les applications. 3 applications par culture sur l'ensemble du complexe maladie.

Noyer : DAR : 58 j auparavant 42 j – entre les stades BBCH 54 et 75 - intervalle minimum de 7 jours entre les applications. 2 / an auparavant 1.

Pêcher : contre *fusicoccum* entre les stades BBCH 91 et 95

Pommier : DAR : 42 j auparavant 28 j – entre les stades BBCH 53 et 79 - intervalle minimum de 5 jours entre les applications. 6 applications / an.

Prunier : DAR : 28 j auparavant 14 j – entre les stades BBCH 53 et 85 - intervalle minimum de 7 jours entre les applications. 2 applications / an.

4 - Usages retirés :

Cultures	Ravageurs	Doses	DAR Stade d'applications	Nbre max d'applications	ZNT
Pêcher, abricotier	Coryneum (maladie criblée)	0,07 kg/hl	28 j	2	20 m
	Tavelure	0,05 kg/hl			
Framboisier et autres rubus	Anthraxnose	0,07 kg/hl	14 j	2	20 m
	Didymella				
	Rouille				
	Dessèchement des cannes				
Vigne	Excoriose	0,07 kg/hl	14 j		20 m

Delan WG

Récapitulatif au 20/12/2017 avec en **bleu des données de la dernière décision
Annule et remplace toute version précédente**

1- LE CLASSEMENT et CONDITIONS D'EMPLOI :

AMM n° :	9600395
Composition :	700 g/kg de dithianon
Formulation : WG	WG
	
Mention d'avertissement : Danger	
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conditions d'emploi :

- Délai de rentrée dans la culture = 48 heures.
- SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 m comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 m en bordure des points d'eau pour les usages sur pommier, amandier, pêcher, prunier, cerisier et noyer.
- SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 m en bordure des points d'eau pour les usages sur cassissier.
- **Protection de l'opérateur et du travailleur**

Des informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection pourront être mises à disposition de l'utilisateur :

- ✓ L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.
- ✓ Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
- ✓ Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique :

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3,
- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1,
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée,
- Lunettes ou écran facial certifié EN 166 (CE sigle 3).

Pendant l'application :

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1,
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés, après utilisation, à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche,
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Protection du travailleur :

Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1, et en cas de contact avec la culture traitée des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

2 – LES USAGES :

Cultures	Ravageurs	Doses Volume maximum de bouillie 1000 l/ha	DAR Stade d'applications Intervalle minimum entre les applications	Nbre max d'applications	ZNT (DVP)
Amandier	Coryneum et polystigma, tavelures	0,05 kg/hl	58 j Entre BBCH 53 et 75 7 jours	2 / an sur l'ensemble du complexe maladie	50 m (20 m)
	Chancres à champignons (<i>Fusicoccum</i>)	0,07 kg/hl	Non pertinent Entre BBCH 91 et 95		
Cassissier - groseiller - mûre	Maladies du feuillage (Anthracnose, rouille)	0,07 kg/hl	14 j Entre BBCH 15 et 75 10 jours	2 / an	20 m (20 m)
Cerisier	Anthracnose	0,07 kg/hl	21 j Entre BBCH 61 et 85 7 jours	2 / an et 3 applications par culture sur l'ensemble du complexe maladie	50 m (20 m)
	Coryneum et polystigma			2 / an et 3 applications par culture sur l'ensemble du complexe maladie	
Noyer	Anthracnose(s)	0,05 kg/hl	58 j Entre BBCH 54 et 75 7 jours	2 / an	50 m (20 m)
Pêcher, abricotier, nectarinier	<i>Fusicoccum</i>	0,07 kg/hl	Non pertinent Entre BBCH 91 et 95	2 / an	50 m (20 m)
Pommier, Poirier, cognassier, nashi, nèfles, pommettes	Maladies du feuillage	0,05 kg/hl	42 j Entre BBCH 53 et 79 5 jours	6 / an sur l'ensemble du complexe maladie	50 m (20 m)
	Maladies précoces des fruits				
	Tavelure(s)				
Prunier	Rouille	0,05 kg/hl	28 j Entre BBCH 53 et 85 7 jours	2 / an sur l'ensemble du complexe maladie	50 m (20 m)
	Tavelure(s)				

INFORMATION POUR LA MISE EN CONFORMITE DE L'ETIQUETAGE :

Nom du Fournisseur :	BASF
Date :	20-déc.-17
Contact dossier :	Barbara SAYAVONGSA
Téléphone du contact :	04 72 32 44 07
e-mail :	etiquettesbasfagro@basf.com

GESTION (écoulement) DES STOCKS de PP SOUS ANCIEN ETIQUETAGE
« Trame » de fiche d'information relative aux modifications « PP » communiquée par les fournisseurs aux distributeurs

Motif du courrier d'information <i>Cocher la case</i>		Produit concerné (désignation commerciale / n° AMM)	Date limite de distribution du PP (sous ancienne étiquette)	Date limite d'utilisation du PP (sous ancienne étiquette)	Commentaires :
↓	RETRAIT AMM	Non inscription S.A.			
		Pas de Renouvellement			
		Autre (à préciser – ex : pb de LMR, ...)			
x	MODIFICATIONS AMM	Modifications aggravantes	Retrait usage		
			Changement de classement		
			Ré-homologation	Delan WG - AMM n° 9600395	20/06/2018
	MODIFICATIONS allégeantes			20/06/2019	Element de mise en conformité de l'étiquetage adressée au plus tard le 20/04/2018
		Extension usage			
		Modifications n° AMM			
		Conditions emploi			
		Changement de classement			
		Autre			
	MODIFICATION CLASSEMENT ATP				
	MODIFICATIONS CLP / GHS				
	AUTRES				

L'équipe technique BASF France Division Agro.

Informations complémentaires

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com

Pour accéder aux fiches de données de sécurité, consulter le site www.quickfds.com

®marque déposée BASF.

09 Janvier 2018 – Votre adresse mail est strictement utilisée pour l'envoi de notre mailing liste ou d'une information personnalisée dans le cadre du Phytoflash. Par ailleurs, vous pouvez à tout moment vous désabonner de notre newsletter en envoyant un mail à phyto.flash@basf.com.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.